

DECISION N°2023-148
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"CES Valeurs sanitaires de référence"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2020-2.03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020 ;

Vu la décision n°2020-125 du 30 juin 2020 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision n°2022-213 du 22 novembre 2022 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2023-052 du 6 mars 2023 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la décision n°2023-079 du 21 avril 2023 relative à la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 septembre 2023.

.../...

DECIDE :

Article 1 : Suite à l'intégration de cinq experts, la composition du comité d'experts spécialisé « Valeurs Sanitaires de Référence » placé auprès de l'Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

Monsieur MICHIELS Fabrice, président
Monsieur THIREAU Jérôme, vice-président
Monsieur ATGÉ Benoît
Monsieur BELZUNCES Luc
Madame BISSON Michèle
Madame CHEVALIER Anne
Madame EL GHISSASSI Fatiha
Monsieur EMOND Claude
Monsieur GARNIER Robert
Monsieur HOGEVEEN Kevin
Madame IWATSUBO Yuriko
Madame LABADIE Magali
Monsieur LANGRAND Jérôme
Madame MIREY Gladys
Monsieur MULTIGNER Luc
Madame NIKOLOVA-PAVAGEAU Nadia
Monsieur OURY Benoît
Monsieur SCHROEDER Henri
Monsieur SORG Olivier
Monsieur THIREAU Jérôme
Monsieur VILLA Antoine
Madame WENDREMAIRE Maeva

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 27 septembre 2023

Pr Benoit VALLET